

Paris, le 22/09/2014

## *Les employeurs s'unissent pour construire un nouvel environnement conventionnel, Construction ou dénonciation ????*

Le régime de prévoyance de la convention collective nationale du 15 mars 1966 subit un déséquilibre. Depuis le début de l'année, des travaux importants ont été engagés par les partenaires sociaux sur le sujet. Ils doivent permettre une lecture qualitative et quantitative des raisons de ce déséquilibre.

Les partenaires sociaux examinent les différents leviers sur lesquels agir pour pérenniser le régime actuel. Faut-il toucher aux cotisations, aux prestations, ou les deux ? Des scénarios possibles seront débattus par les partenaires sociaux dans les semaines à venir.

**Pour la CFTC, toucher aux cotisations, dans le contexte de contrainte économique d'aujourd'hui et de perte du pouvoir d'achat, n'est pas envisageable.**

L'intégration des nouveaux métiers est un sujet que nous avons engagé il y a plus d'un an et demi. Jusqu'à maintenant les employeurs refusaient de négocier sur ce dossier, si non dans le cadre d'une économie générale du texte conventionnel.

Depuis, nous avons réussi à maintenir que cette question revienne régulièrement dans l'ordre du jour des CNPN. Le 18 septembre 2014, les employeurs acceptent d'ouvrir le débat sur le sujet par une déclaration commune.

Ainsi les deux organisations patronales, FEGAPEI et SYNEAS, nous annoncent qu'elles se sont mises d'accord pour construire ensemble un nouvel environnement conventionnel dans un cadre contraint. Les organisations patronales se disent toujours partantes pour l'élaboration d'une convention collective unique de branche dès lors que les conditions seront réunies pour le faire.

En conséquence de quoi, ils ouvrent la possibilité d'intégrer les nouveaux métiers pour ceux dont il suffit de les installer dans des grilles existantes. Pour les autres il faudra attendre la fin de leurs travaux...

**La CFTC a rappelé ses propositions en la matière et l'urgence de solutionner cette question.**

Dans ce contexte, même si l'on peut saluer les « retrouvailles » des deux organisations patronales et une certaine ouverture sur le sujet, il est regrettable que cela s'engage dès le départ à deux vitesses.

Cette annonce préfigure t- elle les prémices d'une future dénonciation de notre texte conventionnel ? N'oublions pas, le texte conventionnel s'applique à ce jour intégralement !

*Votre contact*

Jean-Marie FAURE :  
01 80 48 17 25 - 06 16 56 94 20  
jmfaure@cftc-santesociaux.fr

*A propos de la CFTC santé sociaux*

La Fédération CFTC santé sociaux défend les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle participe notamment aux négociations collectives du secteur public, de la CC51, de la CC66 et des conventions collectives des services à la personne, de l'aide à domicile et des assistantes maternelles. Sa devise est "Pouvoir s'opposer, toujours proposer".

**WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR**

facebook.com / CFTCsantesoc - twitter : @CFTCsantesoc

01 42 58 58 89 - fede@cftc-santesociaux.fr

34, quai de la Loire 75019 Paris